



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2021
Français
Original : anglais

Mission de bons offices à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2587 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter d'ici au 3 janvier 2022 un rapport sur ma mission de bons offices, notamment sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives, axées sur les résultats et qui aboutissent à un règlement. Dans cette résolution, le Conseil a également engagé les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque à tenir ma mission de bons offices informée, par écrit, des mesures qu'ils ont prises à l'appui des dispositions applicables de la résolution depuis son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 6, 7 et 9 en vue de parvenir à un règlement global et durable, et m'a prié de faire figurer les informations ainsi reçues dans mon rapport. (On trouvera ces informations aux annexes I et II du présent rapport). Au paragraphe 5 de la même résolution, le Conseil a également demandé aux dirigeants des deux parties de soumettre au Secrétaire général, avant le 15 décembre 2021, un plan d'action, en coordination avec le comité technique de l'égalité des sexes, pour renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes aux pourparlers de paix et soutenir directement et encourager les organisations de la société civile de façon à améliorer les contacts intercommunautaires et à renforcer la confiance. Le Conseil m'a également demandé de faire figurer ce plan d'action dans le présent rapport.

2. Le présent rapport porte essentiellement sur les faits nouveaux survenus durant la période du 19 juin au 15 décembre 2021 et rend compte des activités menées dans le cadre de ma mission de bons offices, sous la direction de ma conseillère spéciale adjointe pour Chypre, Elizabeth Spehar, dont le mandat s'est achevé le 30 novembre, et de son successeur, Colin Stewart, qui a officiellement pris ses fonctions le 6 décembre. Le rapport rend compte également des consultations faites en mon nom par une fonctionnaire de haut rang de l'Organisation, Jane Holl Lute, dont le mandat concernant Chypre a pris fin au début de l'automne 2021, ainsi que du déjeuner informel que j'ai eu avec le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Ersin Tatar, à New York, le 27 septembre.

II. Considérations générales et contexte

3. Depuis mon précédent rapport ([S/2021/634](#)), la confiance quant à la possibilité de parvenir à un règlement négocié, déjà au plus bas, a continué d'être sapée. Le débat



public, qui a commencé avant le déjeuner informel que j'ai organisé pour les deux dirigeants le 27 septembre et s'est poursuivi même après, a essentiellement porté sur les positions divergentes des parties concernant la base des discussions. Les déclarations négatives ont continué tout au long de la période considérée ; il n'y a eu aucun message harmonisé qui aurait pu trouver un écho dans les deux communautés.

4. Le paysage politique interne des deux côtés n'a pas arrangé les choses, les deux communautés croyant de moins en moins à la possibilité de réaliser des progrès. Qui plus est, l'adoption de quelques mesures, en particulier concernant la partie clôturée de Varosha, a contribué à accentuer davantage la méfiance, tant entre les parties qu'au sein des deux communautés.

5. La situation épidémiologique due à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a continué de fluctuer des deux côtés de l'île. À la suite de la décision prise le 2 juin par le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc d'harmoniser les mesures liées à la COVID-19 aux points de passage, le comité technique de la santé a continué d'évaluer la situation et de publier des données épidémiologiques toutes les quinze semaines, ce qui a permis d'ajuster en conséquence les mesures susmentionnées. Cette coopération étroite et fructueuse a été appréciée par l'ensemble de l'île.

6. Outre ses effets négatifs sur la santé publique, la pandémie de COVID-19 a continué d'avoir un impact socioéconomique important, comme la hausse du chômage, la baisse du pouvoir d'achat et une forte diminution des arrivées de touristes, la partie nord étant particulièrement touchée.

7. La Conseillère spéciale adjointe et Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), Elizabeth Spehar, a rencontré régulièrement les représentants des dirigeants chypriote grec et chypriote turc, dans le cadre de ma mission de bons offices. Ces réunions ont porté sur l'examen de mesures de confiance et les représentants ont exprimé leurs points de vue sur les moyens de relancer et de revitaliser les travaux des comités techniques, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans de récentes résolutions. Dans le cadre de réunions quasi hebdomadaires avec le négociateur chypriote grec, Andreas Mavroyiannis, et le représentant spécial chypriote turc, Ergün Olgun, des mesures constructives ont été prises pour lutter contre les effets sanitaires et économiques de la pandémie. D'autres questions de fond ont également été abordées et examinées, telles que les points de passage, la migration irrégulière, l'augmentation de la criminalité dans le village mixte de Pyla et aux alentours et les obstacles à l'achèvement des projets des comités techniques. Les projets soumis à l'instrument de soutien financier de l'Union européenne et exécutés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'appui des travaux des comités techniques, ont également été régulièrement examinés.

8. Les progrès ont été limités en ce qui concerne une entente sur les mesures de confiance, mais les réunions régulières et les contacts qui en découlent ont réellement permis d'échanger sur des sujets de préoccupation, notamment en vue d'instaurer la confiance et de trouver un terrain d'entente. Le personnel de ma mission de bons offices a également rencontré chaque semaine les coordonnateurs chypriotes grecs et chypriotes turcs des comités techniques afin de maintenir le dialogue, d'examiner les sujets susmentionnés et de voir comment améliorer la performance des comités et relever les défis.

9. Le 20 juillet, le dirigeant chypriote turc a annoncé que le statut militaire d'environ 3,5 % de la zone de Varosha serait levé. Il a également encouragé les propriétaires chypriotes grecs à adresser leurs revendications de propriété à la Commission des biens immobiliers en vue d'un règlement conformément au droit

international. Le Président de la Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, a promis que la Turquie soutiendrait cette décision. Les Chypriotes grecs ont vigoureusement rejeté ces déclarations et cette évolution sur le terrain, au motif que les mesures prises à Varosha violaient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), ainsi que les déclarations antérieures de la présidence du Conseil de sécurité sur la question. Pour référence, mon dernier rapport sur l'UNFICYP (S/2021/1110) rend compte de la situation sur le terrain.

10. L'ONU a également réagi face à l'évolution de la situation à Varosha. Le 21 juillet, j'ai exprimé ma profonde inquiétude au sujet des annonces faites par les Chypriotes turcs et la Turquie concernant Varosha et demandé à toutes les parties de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales à même de raviver les tensions et de compromettre les efforts en cours pour trouver un terrain d'entente en vue d'un règlement durable de la question de Chypre. À la suite de consultations tenues le 21 juillet, le Conseil de sécurité a publié une déclaration de son président le 23 juillet (S/PRST/2021/13), dans laquelle, notamment, il condamnait l'annonce, déplorait vivement cette mesure unilatérale contraire à ses résolutions et déclarations précédentes et demandait que l'on revienne immédiatement sur cette mesure ainsi que sur toutes celles qui avaient été prises concernant Varosha depuis octobre 2020.

11. Concernant la situation régionale, la période considérée a été marquée par un regain de tensions, notamment du fait des activités prévues dans le domaine des hydrocarbures et de la coopération énergétique et des revendications liées aux zones maritimes en Méditerranée orientale, ainsi que par une surenchère verbale entre la Grèce et la Turquie, les puissances garantes.

12. Présentant un front toujours uni, les chefs religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement à la consolidation de la paix et à la réconciliation, dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède. Ils ont continué de se rencontrer, y compris virtuellement, et de collaborer pour faire progresser la liberté religieuse et les droits humains, malgré le climat difficile qui prévaut depuis l'échec de la Conférence sur Chypre qui s'est tenue à la mi-2017.

13. Les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont poursuivi leurs échanges réguliers sous l'égide de l'ambassade de la Slovaquie. Le 25 novembre, la Conseillère spéciale adjointe a prononcé un discours devant les représentants des partis politiques. En raison de l'amélioration de la situation épidémiologique sur l'île au cours de la période considérée, les consultations ont pu reprendre partiellement en personne, ce dont se sont réjouis les représentants des partis politiques, qui avaient souligné à plusieurs reprises que les contacts personnels étaient importants pour le renforcement de la coopération. Les réunions dans le cadre des sous-comités ont pu reprendre également, d'où des discussions plus approfondies par les partis politiques sur d'éventuelles activités conjointes de renforcement de la confiance. Dans leurs déclarations communes sur des questions de fond, les partis politiques ont continué d'exhorter les deux dirigeants à faire montre de la volonté politique de reprendre des négociations de fond en vue d'une solution juste et durable du problème de Chypre.

III. État d'avancement du processus

14. Jusqu'à la fin de son mandat concernant Chypre, M^{me} Lute a poursuivi ses consultations avec les dirigeants des deux communautés et leurs représentants ainsi qu'avec des représentants de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Elle a également rencontré des représentants de l'Union européenne. Dans le cadre de sa collaboration avec les parties relevant de la

diplomatie officielle, l'Organisation des Nations Unies a également tenu des réunions en marge de l'Assemblée générale, en septembre. Le 27 septembre, j'ai invité les deux dirigeants à un déjeuner pour parler de l'état d'avancement des efforts visant à trouver un terrain d'entente. Ils ont tous les deux soutenu ma proposition de nommer un envoyé ou une envoyée à cette fin. Bien que leurs positions de fond sur un règlement restent très éloignées, les deux dirigeants ont indiqué qu'ils souhaitaient poursuivre leur collaboration. Étant donné qu'il n'a pas été possible d'arriver à un consensus sur le rôle et le mandat de l'envoyé(e), il faudra donc continuer d'explorer les moyens qui permettraient le mieux d'accompagner les deux parties dans la recherche de la voie à suivre.

IV. État d'avancement du processus : accomplissement de la mission de bons offices

15. La Conseillère spéciale adjointe, M^{me} Spehar, et le personnel de ma mission de bons offices ont continué d'appliquer une stratégie de communication dynamique auprès des deux dirigeants, des partis politiques et des organisations et acteurs de la société civile. Ils ont également tenu des réunions régulières avec des responsables de l'Union européenne, de la Banque mondiale et du corps diplomatique, qui ont porté sur le processus de paix, la lutte contre les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, le renforcement des mesures de confiance et la reprise et la revitalisation des travaux des comités techniques.

16. La Conseillère spéciale adjointe a tenu plusieurs réunions de haut niveau avec des visiteurs, notamment le 24 juin, avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de l'Union européenne et Vice-Président de la Commission européenne, Josep Borrell ; le 7 octobre, avec le Président de la Pologne Andrzej Duda ; et le 25 octobre, avec le Secrétaire d'État espagnol à l'Union européenne, Juan González-Barba Pera. Le 28 septembre, la Conseillère spéciale adjointe et le personnel de ma mission de bons offices ont reçu une délégation de la Banque mondiale, notamment en vue d'examiner les travaux sur l'impact socioéconomique d'un règlement tenant compte des questions de genre.

17. Dès son entrée en fonction et son arrivée à Chypre, le Conseiller spécial adjoint, M. Stewart a tenu des réunions préliminaires distinctes avec les deux dirigeants. Le 14 décembre, malgré l'environnement politique polarisé et la situation épidémiologique, les deux dirigeants ont assisté à la réception de fin d'année organisée par la mission et ont eu un échange informel cordial. C'était la première fois qu'ils se rencontraient sur l'île cette année.

18. Le 15 décembre, M. Stewart, a rencontré le Ministre espagnol des affaires étrangères, José Manuel Albares Bueno.

19. Au cours de la période considérée, les comités techniques du patrimoine culturel, de la criminalité et des affaires pénales, de la santé, de la radiodiffusion, de l'environnement et des affaires économiques et commerciales sont restés particulièrement actifs, tandis que des comités jusqu'alors inactifs (comités techniques de l'égalité des sexes et de la gestion des crises) ont repris leurs travaux. Dans le même temps, certaines difficultés, liées par exemple à la composition de certains comités, à la démission de membres dans d'autres et à des désaccords sur la terminologie, ont compromis davantage les travaux de certains comités, dont les comités techniques de l'environnement et de l'éducation, et ont interrompu ou ralenti plusieurs projets sur le point d'être achevés. Cette situation a également rallongé plus que d'habitude les débats sur d'éventuelles nouvelles initiatives ou projets.

20. Cela dit, certains succès enregistrés vers la fin de la période considérée, en particulier par le comité technique de la radiodiffusion et des télécommunications, semblent avoir relancé la recherche d'une solution au problème de terminologie qui bloque les projets en cours dans certains comités. À ce titre, il convient de mentionner les travaux du comité concernant la bande de fréquences de 700 MHz et la 5G. Autre fait exceptionnel positif : le comité technique du patrimoine culturel a poursuivi ses réunions hebdomadaires et ses travaux de conservation et de conception, qui avancent bien. À la cérémonie de remise des prix européen du patrimoine/prix Europa Nostra de 2021, qui s'est tenue à Venise, le 23 septembre, il a reçu le Grand prix pour ses travaux de restauration, pour avoir représenté la coopération entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs et pour son dévouement à la préservation des monuments historiques de l'île. Une manifestation de suivi a été organisée à Nicosie, le 8 novembre 2021, avec la participation des représentants du comité technique du patrimoine culturel, de l'ONU, de l'Union européenne, du corps diplomatique et des organisations de la société civile qui soutiennent les activités du comité.

21. Le comité technique de la santé a maintenu une communication fréquente entre les deux présidents et les experts, qui, toutes les quinze semaines, ont échangé des informations sur la lutte contre la COVID-19 et la situation épidémiologique des deux côtés. Conformément à l'accord des dirigeants du 2 juin 2021, le comité a continué d'harmoniser et d'ajuster progressivement les mesures liées à la COVID-19 prises par les deux parties aux points de passage et, les 10 juillet, 23 septembre et 18 novembre, il a publié des communiqués de presse par l'intermédiaire du porte-parole des Nations Unies à Chypre, annonçant que le niveau épidémiologique et les mesures restrictives à appliquer seraient ajustés.

22. La communauté chypriote turque continue de recevoir peu de vaccins approuvés par l'Union européenne, toutefois, le comité technique de la santé maintient son rôle de supervision déterminant dans ce domaine. Selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, au 15 décembre, 1 956 023 doses avaient été reçues par les autorités de la République de Chypre, dont 234 038 envoyées dans le nord selon le comité technique de la santé. Des efforts sont menés en vue de donner aux Chypriotes turcs un accès égal au certificat COVID numérique de l'Union européenne, mais des gros problèmes subsistent.

23. Le comité technique de l'éducation s'est réuni une fois pendant la période considérée, mais un problème de terminologie dans ses documents entrave l'élaboration et l'exécution de ses projets. Cependant, le projet de cours d'éducation à la paix « Imagine » a été lancé le 8 novembre pour marquer le redémarrage des activités pour l'année académique 2021/2022 après une pause due aux restrictions liées à la COVID-19. Le projet est exécuté par l'Association pour le dialogue et la recherche historiques et Home for Cooperation, avec l'aide du Ministère fédéral allemand des affaires étrangères et de l'ONU. Plusieurs projets ont été bloqués en raison de désaccords terminologiques et l'examen conjoint du matériel scolaire, notamment des manuels, n'a pas avancé.

24. Bien qu'un site web développé par le comité technique de l'environnement n'ait pas encore été lancé, en raison de désaccords terminologiques, des missions écologiques conjointes ont eu lieu avec l'appui du PNUD et de l'instrument de soutien financier de l'Union européenne, et plusieurs projets et activités sont actuellement à l'examen. Le comité technique des affaires humanitaires, qui s'est réuni par intermittence, a peu avancé dans l'exécution de ses projets. Les comités techniques de la gestion des crises, des points de passage et de la culture se sont réunis après une longue interruption ; le comité technique de la culture a tenu une réunion productive à la suite de la nomination de nouveaux membres chypriotes turcs au cours de la période considérée.

25. Outre la communication systématique d'informations sur la criminalité entre les deux communautés dans le cadre de la Salle de communication mixte, le comité technique de la criminalité et des questions pénales a tenu des consultations en vue de l'organisation d'un séminaire sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. À la suite de l'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur d'un plan d'action visant, entre autres, à accroître la participation des femmes aux pourparlers de paix, le comité technique de l'égalité des sexes est parvenu à une convergence concernant une série de recommandations pratiques relatives à trois points principaux : la représentation pleine et entière des femmes ; la collaboration avec les organisations de la société civile, y compris les associations de femmes, pour obtenir leurs points de vue ; et la prise en compte des questions de genre dans un futur règlement de la question de Chypre. Si les deux dirigeants ont accueilli favorablement le projet de recommandations en théorie, ils ne se sont malheureusement pas entendus sur un plan d'action conjoint, comme l'avait demandé le Conseil, chacune des parties en soumettant une version le 15 décembre.

26. Le comité technique des affaires économiques et commerciales s'est réuni pour essayer de faire avancer les priorités convenues. Le 19 novembre, grâce aux travaux considérables menés par le comité technique de la radiodiffusion et des télécommunications au cours des deux dernières années, le dirigeant chypriote turc et le dirigeant chypriote grec ont confirmé un accord sur un projet qui ouvrirait la voie à l'introduction de la 5G sur l'île. Grâce à ce projet, qui bénéficie de l'appui de l'Union européenne, les systèmes de télédiffusion pourront abandonner la bande de fréquences de 700 MHz, qui pourra être attribuée aux services mobiles utilisant la 5G, et passer de la diffusion analogique à la diffusion numérique.

27. Entre le 13 et le 15 septembre, la Conseillère spéciale adjointe a organisé une série de manifestations à l'intention des présidents et des membres des comités techniques afin de leur permettre de se rencontrer (certains pour la première fois en présentiel) ou de refaire connaissance. Le négociateur chypriote grec et le représentant spécial chypriote turc ont participé à la dernière manifestation.

28. Le 16 novembre, la Conseillère spéciale adjointe a pris la parole à l'occasion du dix-septième Sommet annuel sur Chypre organisé par *The Economist* sur les problèmes et les perspectives concernant la question de Chypre, et a dit qu'il importait de maintenir le « fil du dialogue » en cours sur l'île ainsi que dans la région au sens large, y compris dans le domaine des affaires. Elle a également évoqué l'étude d'impact socioéconomique tenant compte des questions de genre, qui a mis en évidence les coûts d'un non-règlement, et a plaidé en faveur d'une action immédiate, à l'échelle de l'île, en vue d'une plus grande égalité des sexes quant aux contributions au développement économique et à la répartition des avantages du développement, maintenant et une fois qu'un règlement aura été conclu. Le 2 octobre, la Conseillère spéciale adjointe a participé à une table ronde intitulée « Grassroots Peacebuilding: Entrepreneurship, Research, and Creativity », dans le cadre du Forum sur Chypre de 2021, à l'occasion de laquelle des exemples positifs de coopération entre divers acteurs et secteurs ont été mis en lumière, notamment concernant les jeunes.

29. Au cours de la période considérée, ma mission de bons offices a continué de coopérer avec l'UNFICYP dans le cadre d'initiatives concernant l'entrepreneuriat et la consolidation de la paix dans le domaine de l'environnement et a soutenu des activités visant à mettre en lumière et à relever des défis environnementaux dans la zone tampon et sur l'ensemble de l'île, notamment par des activités de sensibilisation de la société civile. Le personnel de ma mission de bons offices a participé au deuxième programme des « Jeunes champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix ».

V. Observations

30. Le temps qui passe continue de compliquer les efforts visant à trouver une solution acceptable par toutes les parties. Je note avec inquiétude que, dernièrement, les positions des communautés semblent se radicaliser et s'éloigner davantage les unes des autres. Depuis l'échec de la Conférence sur Chypre, à Crans-Montana (Suisse), en 2017, j'ai rencontré les dirigeants à plusieurs reprises, la dernière fois lors du déjeuner informel que j'ai organisé à New York, le 27 septembre. Ces réunions, y compris celles auxquelles participent les puissances garantes, comme la réunion informelle rassemblant les cinq parties plus l'ONU¹, à Genève, en avril 2021, ainsi que mes contacts permanents avec toutes les parties prenantes, ont permis de maintenir la communication et m'ont donné l'occasion de parler ouvertement et directement avec les personnes concernées. La Conseillère spéciale adjointe ainsi que les hauts responsables au Siège ont également maintenu un contact et un dialogue permanents avec toutes les parties. Les mesures que je prends restent guidées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui ont établi les paramètres des Nations Unies.

31. Utilisant la diplomatie préventive pour éviter une nouvelle détérioration du climat, ma mission de bons offices s'emploie également à préserver le dialogue à différents niveaux et à favoriser un rapprochement entre les communautés. Un travail important a été réalisé avec les parties pour qu'elles apportent un appui aux comités techniques, à l'heure où elles doivent examiner des mesures de confiance et se pencher sur les graves problèmes de l'île, dont, en priorité, les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Je me félicite de la régularité des réunions organisées par la Conseillère spéciale adjointe entre le négociateur chypriote grec et le représentant spécial chypriote turc, ainsi que des discussions connexes menées par ma mission de bons offices, en particulier à la lumière des défis permanents que pose un dialogue constructif. Compte tenu de l'absence persistante de véritables négociations, la présence des dirigeants à la réception du 14 décembre à Nicosie a envoyé un signal positif au grand public. J'encourage les deux dirigeants et leurs représentants à continuer de coopérer entre eux et avec l'ONU.

32. S'agissant des travaux des comités techniques, à quelques exceptions près telles que les réalisations notables du comité technique du patrimoine culturel, la déclaration faite en novembre par le comité technique de la radiodiffusion et des télécommunications et le rôle positif joué par le comité technique de la santé dans le contexte de la pandémie, je continue de penser que ces organes restent largement sous-utilisés. Je me félicite du redémarrage du programme d'éducation à la paix « Imagine », mais je note avec inquiétude l'absence de progrès dans d'autres projets relevant du comité technique de l'éducation ainsi que dans d'autres comités techniques, qui pourraient contribuer considérablement au rapprochement et à la consolidation de la paix, en particulier chez les jeunes. Il est regrettable qu'il n'y ait aucun progrès concernant la demande du Conseil de sécurité de s'attaquer aux obstacles à la paix en procédant à un examen conjoint du matériel scolaire, notamment des manuels, afin de contribuer à l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés.

33. Je salue l'échange régulier d'informations épidémiologiques et la coordination au sein du comité technique de la santé concernant les mesures liées à la COVID-19. Malgré l'harmonisation et l'ajustement des restrictions aux points de passage, des obstacles importants subsistent, notamment en ce qui concerne la répartition proportionnelle des vaccins approuvés par l'Union européenne. Bien que la question

¹ Réunion informelle rassemblant le dirigeant chypriote grec, le dirigeant chypriote turc, les puissances garantes et l'ONU.

de l'accès plein et sur le même d'égalité des Chypriotes turcs au certificat COVID numérique de l'Union européenne soit actuellement à l'étude, les progrès sont lents et il est urgent de redoubler d'efforts.

34. En l'absence de négociations sur les questions de fond et compte tenu de la position des parties concernant la base d'un règlement, les travaux des comités techniques souffrent. Malgré les appels lancés par le Conseil de sécurité aux dirigeants chypriote grec et chypriote turc pour qu'ils fournissent le soutien politique et l'encadrement nécessaires pour permettre aux comités techniques de travailler efficacement et sans entraves, les décisions concernant les activités et les projets proposés par les comités ont, dans certains cas, commencé à refléter les divergences sur la voie à suivre concernant les pourparlers de paix.

35. Dans ce contexte, j'engage vivement les dirigeants chypriote grec et chypriote turc et leurs représentants à travailler ensemble pour établir des mesures de confiance et à continuer de revitaliser les travaux des comités techniques afin qu'ils puissent réaliser leur potentiel et améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, conformément à la résolution [2587 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. J'exhorte les dirigeants et leurs représentants à dépasser les défis actuels, y compris ceux liés à la terminologie, et à fournir un soutien politique et un encadrement pratique et à l'ensemble des comités afin de permettre la pleine revitalisation de leurs travaux. Ces mécanismes de dialogue et de rapprochement revêtent une importance particulière et peuvent, en l'absence de véritables négociations, redonner à la population l'espoir que des progrès entre les parties sont encore possibles.

36. L'action de ma mission de bons offices a permis de faire comprendre que pour jeter les bases de la paix, il faut que les habitants, en particulier les jeunes, interagissent, se parlent et se fassent confiance. L'idée d'une coopération dans le domaine du sport pour rapprocher les jeunes et promouvoir les échanges entre les deux communautés au moyen d'activités sportives, y compris éventuellement par la création d'un comité technique, mérite toujours d'être examinée.

37. L'accentuation des disparités entre les deux économies pourrait commencer à éroder la base des grandes convergences réalisées dans le passé, d'où la nécessité de déployer des efforts plus concertés afin de faire face aux retombées économiques de la pandémie et d'autres facteurs, tout en favorisant le renforcement des liens économiques et l'augmentation du commerce intrainsulaire. Pour que des mesures d'atténuation adéquates puissent être élaborées, il importe de comprendre et de reconnaître les risques associés au creusement de l'écart entre les deux économies.

38. Je réitère mon inquiétude quant à l'évolution de la situation dans la zone clôturée de Varosha. La position de l'ONU reste inchangée. Je rappelle la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité sur la question et les résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#), et j'insiste sur l'importance de respecter pleinement les dispositions de ces résolutions.

39. Je m'inquiète de la montée des tensions à Chypre et dans ses environs, ainsi que dans la Méditerranée orientale en général. Je répète que les ressources naturelles de l'île et autour de l'île devraient profiter aux deux communautés et servir à motiver les parties pour qu'elles trouvent une solution mutuellement acceptable et durable au problème de Chypre. Je demande instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue et de faire tout leur possible pour désamorcer les tensions.

40. J'encourage tout particulièrement les parties à suivre les meilleures pratiques internationales en matière de participation des femmes à la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix, comme le soulignent les différentes résolutions du Conseil de sécurité depuis l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#). Je demande instamment aux parties de veiller à ce qu'au moins 30 % de

femmes fassent partie de leurs futures délégations aux pourparlers ainsi que de la composition d'autres organes liés aux pourparlers, et d'étudier les moyens de garantir la participation effective des femmes au processus de paix, y compris au niveau local, ainsi que la prise en compte des questions de genre dans le cadre d'une reprise des négociations. S'agissant du plan d'action demandé par le Conseil de sécurité, je félicite le comité technique de l'égalité des sexes pour son travail et j'invite les dirigeants à convenir, en priorité, d'un plan d'action commun. J'exhorte également les dirigeants à faire que soient appliquées les recommandations issues de l'étude d'impact socioéconomique tenant compte des questions de genre afin de lever les obstacles existants à la pleine participation économique des femmes, pour le bénéfice des femmes aujourd'hui, mais aussi pour garantir qu'un futur accord de paix profitera plus équitablement aux hommes et aux femmes de Chypre.

41. Me faisant l'écho de l'appui manifesté par le Conseil de sécurité au renforcement de la participation citoyenne et de la confiance, j'encourage les dirigeants à promouvoir plus explicitement les relations et la coopération entre les deux communautés. Ils doivent s'efforcer de rendre le processus de paix plus inclusif, conformément aux meilleures pratiques internationales récentes, et de faire participer les groupes sous-représentés (femmes, minorités, jeunes et personnes handicapées) aux discussions concernant le problème de Chypre et à toute reprise des pourparlers de paix. Je précise que les deux missions des Nations Unies sur le terrain jouent un rôle d'appui important à cet égard et que leurs activités se renforcent mutuellement.

42. J'encourage les dirigeants à envisager l'avenir avec pragmatisme. Comme le montrent les informations annexées au présent rapport, les positions des parties restent très éloignées. L'ensemble des Chypriotes souffrent grandement de cette absence persistante de progrès politique. Je demande à toutes les parties de s'abstenir de toute action inutile et de rechercher activement des solutions par le dialogue. Sans action décisive, la dynamique qui prévaut à l'intérieur et autour de Chypre ainsi que les échéances électorales pourraient compromettre les efforts futurs visant à parvenir à un règlement mutuellement acceptable de la question de Chypre. Il faut absolument que les parties fassent preuve de souplesse et d'une volonté politique ferme. Je les exhorte à s'engager de manière constructive dans la recherche et l'établissement d'un terrain d'entente en vue de la reprise de véritables pourparlers de paix. À cet effet, un(e) envoyé(e) des Nations Unies serait d'une aide précieuse.

43. Je déclare également qu'il importe que l'ensemble des Chypriotes participent activement à définir l'avenir de l'île et je demande aux puissances garantes de faire tout leur possible pour soutenir les efforts visant à régler la question de Chypre et à apporter la paix et la prospérité à l'ensemble de la population chypriote. Je tiens à remercier M^{me} Spehar pour le dévouement avec lequel elle s'est acquittée des responsabilités qui lui ont été confiées, durant ces cinq dernières années, en tant que ma conseillère spéciale adjointe pour Chypre, et je me félicite de l'arrivée à Chypre de Colin Stewart, qui a repris ces fonctions. Je remercie enfin M^{me} Lute d'avoir conduit les consultations en mon nom ainsi que toutes les femmes et tous les hommes de ma mission de bons offices à Chypre pour le travail précieux qu'ils continuent d'accomplir.

Annexe I

Compte rendu écrit du dirigeant chypriote grec à l'intention de la mission de bons offices du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 2587 (2021) du Conseil de sécurité

Le présent document fait suite à la résolution 2587 (2021) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a engagé « les dirigeants des deux communautés à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils ont prises à l'appui des dispositions de la [présente] résolution après son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 6, 7 et 9, en vue de parvenir à un règlement global et durable ».

Y sont exposés tous les faits nouveaux ayant un lien avec les activités menées pour que le processus de paix reprenne sous l'égide de la mission de bons offices du Secrétaire général, qu'elles aient un caractère interétatique ou intercommunautaire. L'utilisation du terme « communautés » ne remet pas en question le statut de la République de Chypre en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et les références faites à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) s'entendent sans préjudice de son statut de pays hôte de la Force de la République de Chypre.

I. Mesures visant à reprendre le processus de paix

Depuis l'échec de la Conférence sur Chypre, tenue en juillet 2017 à Crans-Montana, alors que nous n'avions jamais été aussi près d'un accord stratégique, nos efforts se portent sur la reprise du processus de paix à partir de là où il s'était arrêté à Crans-Montana.

Ainsi, en août 2019, un accord de principe a été trouvé entre les dirigeants des deux communautés de reprendre les négociations sur la base de la Déclaration commune du 11 février 2014, des points de convergence antérieurs et du cadre en 6 points présenté par le Secrétaire général à Crans-Montana.

Au mois de novembre qui a suivi, cet accord a été confirmé lors d'une réunion trilatérale avec le Secrétaire général à Berlin, ouvrant la voie à une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, qui aura lieu en fin de compte à Genève, en avril 2021, dans des circonstances difficiles, compte tenu des problèmes posés par la pandémie de COVID-19, mais aussi du regain de tensions à Chypre et aux alentours.

Il est donc extrêmement décevant de ne pas avoir pu obtenir un accord à Genève sous l'égide de l'ONU, les Chypriotes turcs ayant radicalement changé de position, avec l'appui d'Ankara : ils sont passés de la réunification de Chypre sur la base d'une fédération constituée de deux zones et de deux communautés égales sur le plan politique à la reconnaissance de deux États.

Par ailleurs, la proposition faite à Genève par le Secrétaire général de nommer un(e) envoyé(e) spécial(e), qui pourrait amener les deux parties à trouver un terrain d'entente en vue de la reprise des négociations, a été rejetée. En lieu et place, le dirigeant chypriote turc a subordonné sa participation à toute négociation à des conditions qui n'ont absolument rien à voir avec le cadre existant de l'ONU.

Dans le même temps, les activités illégales et provocatrices de la Turquie dans la mer territoriale, sur le plateau continental et dans la zone économique exclusive de Chypre, ses violations du statu quo militaire le long de la ligne du cessez-le-feu des forces turques et de Strovilia, ainsi que ses activités illégales dans la zone clôturée de Varosha, au mépris des résolutions et décisions du Conseil de sécurité de l'ONU,

compromettant toute perspective de reprise des négociations, créent un climat politique extrêmement négatif.

Cette situation est extrêmement préoccupante, car Ankara menace à chaque occasion d'utiliser sa force militaire à Chypre et aux alentours. Les autorités turques ont, notamment, modernisé l'aéroport illégal de Lefkonoiko, où ils ont stationné des drones, dans un effort évident de créer un avantage militaire à Chypre et dans la région, tout en augmentant bien sûr le risque de déstabilisation.

La situation actuelle est très dangereuse pour Chypre et pour la région ; c'est pourquoi nous avons exprimé à plusieurs reprises notre profonde inquiétude et demandé le soutien de la communauté internationale. Nous montrons également notre bonne volonté à participer à toute discussion constructive qui contribuerait à la reprise du processus de négociation, dans le cadre des bons offices du Secrétaire général, car nous ne voyons pas d'autre moyen de sortir de l'impasse.

C'est exactement dans cet esprit que nous avons participé à la réunion trilatérale informelle de New York en septembre dernier. Tout d'abord, nous avons accepté sans réserve la proposition de nomination d'un(e) envoyé(e) spécial(e), qui, dans un délai de 3 à 4 mois, à l'issue de délibérations avec les deux parties, comme l'a suggéré le Secrétaire général à Genève, faciliterait la reprise de véritables négociations de fond, sous l'égide de l'ONU.

En outre, nous rappelons que depuis l'échec de la Conférence de Crans-Montana, nous avons avancé sur plusieurs points, qui répondent essentiellement à certaines préoccupations exprimées par les Chypriotes turcs, sans perdre de vue le cadre existant.

En particulier, nous avons proposé la décentralisation des pouvoirs, qui permettrait d'atteindre un équilibre approprié entre la valorisation du rôle essentiel des États constitutifs et le fonctionnement sans entrave de l'État. Nous avons également dit que nous étions disposés à envisager l'option d'un système parlementaire avec un chef de l'État dont la fonction cérémonielle serait exercée à tour de rôle, reconnaissant par-là l'importance du symbole.

Plus récemment, nous avons invité les Chypriotes turcs à réintégrer les institutions étatiques établies par la Constitution de 1960 de la République de Chypre, appliquant ainsi pleinement, *mutatis mutandis*, ses dispositions pertinentes. Il va sans dire que cette invitation n'est pas censée remplacer la base convenue pour le règlement, telle que définie dans les résolutions du Conseil de sécurité. Au contraire, c'est dans ce cadre-même que cette proposition, complètement conforme à l'objectif de faire de la République de Chypre un État fédéral, vise à donner à la communauté chypriote turque sa place dans l'État dans l'attente d'un règlement, surtout si un accord stratégique est conclu.

Nous pensons qu'un tel arrangement pourrait répondre à la question de savoir ce qui se passerait dans le cas où les négociations aboutiraient à un accord stratégique, mais qu'il faudrait encore attendre que le texte détaillé de l'accord global soit approuvé et soumis à référendum, avant d'être appliqué.

Cette proposition pourrait être examinée dans le cadre du paquet de mesures de confiance porteuses de changement que nous avons proposées en décembre dernier (confier à l'ONU l'administration de l'aéroport de Tymvou et de la zone de Varosha ou à l'Union européenne l'administration douanière du port de Famagouste ; faire que la Turquie applique de manière non discriminatoire le protocole additionnel ; placer une part proportionnelle des revenus de l'exploitation des hydrocarbures placée sur un compte séquestre au profit de la communauté chypriote turque, sous réserve qu'un

accord sur la délimitation de la zone économique exclusive soit conclu avec la Turquie).

Des décisions aussi ambitieuses nous permettraient d'avancer et répondraient en fait aux Chypriotes turcs, dont le souhait est d'être rassurés qu'ils « auraient tout à gagner à participer aux négociations » et ne resteraient pas (selon leur formule) « dans l'incertitude, en cas d'échec ».

Pour que les négociations de fond puissent reprendre avec des chances réalistes de succès, il est impératif de créer un climat propice à des négociations constructives et de bonne foi. Et si ces mesures de confiance montrent que nous sommes prêts à faire un effort supplémentaire, il faut d'une part que la partie chypriote turque et Ankara en fassent de même, et, d'autre part, que l'ONU joue son rôle avec fermeté et confiance.

À cet égard, nous considérons absolument nécessaire, étant donné qu'une deuxième réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU a été convenue à Genève mais n'a pas encore eu lieu, la nomination d'un(e) envoyé(e) spécial(e), qui serait prêt(e) à faciliter une vraie discussion sur la prochaine étape et la reprise des négociations de fond. Nous pensons que les propositions que nous avons présentées plus haut peuvent contribuer à de véritables négociations de fond, menées de manière interdépendante et parallèle (ou dans le cadre d'une négociation croisée portant sur les six principales questions, dans le cadre de l'ONU), qui répondront à toutes les préoccupations, dans le respect du cadre existant.

Nous pensons qu'au cours de la réunion informelle qui s'était tenue à New York, nous étions parvenus à une entente sur la nomination par le Secrétaire général d'un(e) envoyé(e) spécial(e), mais nous avons constaté qu'il n'en était rien au moment de la rédaction de la déclaration. Il est sans doute regrettable que la déclaration n'ait pas été publiée immédiatement après la réunion et qu'elle n'ait été finalisée que plus tard.

Aussi négatif qu'il ait pu être, ce revers ne nous empêchera pas de maintenir le débat et de trouver, avec l'aide des bons offices, un moyen de remettre le processus sur les rails. Malgré les énormes difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous restons profondément attachés à cet objectif. Notre vision d'une Chypre pacifique s'inscrit fermement dans le cadre établi et le contexte d'un règlement sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, comme énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Au moment où nous nous efforçons d'instaurer un processus véritable et fructueux, nous avons besoin du soutien de l'ONU, du Conseil de sécurité en particulier, pour exhorter toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre les chances de reprise des négociations, compte tenu, notamment, des actes d'agression de la Turquie à Varosha et dans la zone économique exclusive, ainsi que de la poursuite de la militarisation de l'île avec une base de drones à Lefkonoiko, une base navale à Trikomo et l'expansion de l'armée turque dans la péninsule de Karpas. Au contraire, ce que nous attendons de toutes les parties, c'est qu'elles soutiennent le processus de l'ONU en vue d'établir la paix, la stabilité et la prospérité à Chypre et dans notre région.

II. Un mécanisme efficace à l'appui de contacts militaires directs

Étant donné les tensions qui règnent à Chypre et dans les environs, y compris les menaces de recours à la force militaire, encouragées par le renforcement des

capacités militaires dans les zones occupées, il devient urgent d'établir un mécanisme favorisant des contacts militaires directs entre les forces adverses à Chypre, qui sera facilité par l'UNFICYP.

Un tel mécanisme est même d'autant plus urgent compte tenu des activités menées à Varosha en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que des obstructions et des perturbations par les forces d'occupation turques du mandat de l'UNFICYP, empêchant cette dernière d'accomplir son mandat.

Les appels lancés par le Conseil de sécurité aux parties concernées pour qu'elles entament des discussions montrent qu'il est impératif d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République de Chypre a présenté une proposition, dès décembre 2019, définissant un cadre pour un mécanisme favorisant les contacts militaires directs entre les forces adverses, à savoir la Garde nationale et les forces d'occupation turques, au niveau de leurs commandements, facilité par l'UNFICYP dans le cadre de son mandat, tel que prévu dans la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement de la République de Chypre est prêt à poursuivre les discussions, tout en attendant de l'UNFICYP une position ferme et décisive qui dissuaderait efficacement l'armée d'occupation turque de commettre de nouveaux actes provocateurs.

III. Comité des personnes disparues à Chypre

Les travaux du Comité des personnes disparues à Chypre restent un aspect fondamental du processus de paix et, par conséquent, le soutien de toutes les parties est de fait considéré comme une condition *sine qua non*.

À cet égard, nous tenons à souligner une fois de plus qu'il importe, pour que le Comité soit plus efficace, qu'il ait accès aux archives pertinentes des pays et organisations qui ont eu une présence militaire ou policière à Chypre en 1963, 1964 et 1974.

Il s'agit en particulier des archives militaires turques, datant surtout de la période autour de l'année 1974. La Turquie a l'obligation de faire preuve de diligence raisonnable et de fournir de bonne foi des informations provenant de ses archives, afin d'aider à déterminer le sort des personnes disparues à Chypre.

L'accès aux archives militaires devrait notamment permettre d'obtenir des informations sur les principaux lieux d'inhumation des personnes disparues ainsi que sur les lieux secondaires, étant donné qu'un grand nombre de dépouilles ont été déplacées, rendant ainsi extrêmement difficiles les efforts du Comité.

Comme il a été maintes fois souligné, il importe effectivement au plus haut point d'accorder l'accès à ces archives et d'obtenir des informations pertinentes sur le sort des personnes disparues ; cette situation constitue l'un des plus graves défis humanitaires du conflit.

IV. Comités techniques

Depuis leur création en 2008, les Comités techniques continuent de travailler sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre des efforts déployés pour régler le problème de Chypre. Sur la base de l'ensemble des principes convenus par les dirigeants, le 8 juillet 2006, les travaux des Comités techniques portant sur des questions qui affectent le quotidien de la population sont considérés

comme un complément aux négociations sur les questions de fond, et ont lieu en parallèle, en vue d'un règlement global.

Ainsi, en l'absence de ces négociations, les Comités techniques poursuivent leurs travaux, mais ne peuvent se substituer au processus politique ni le modifier. Il importe maintenant plus que jamais de respecter le *modus operandi* convenu, au regard des efforts déployés par les Chypriotes turcs pour imposer leur approche à deux États, qui ne s'inscrit absolument pas dans le cadre convenu de l'Organisation des Nations Unies.

Le retour, l'été dernier, à la situation d'avant la COVID-19 aux points de passage, qui a contribué à améliorer les relations intercommunautaires, devrait également faciliter le travail des Comités techniques. En effet, le Comité technique de la santé, qui a dirigé la lutte contre la pandémie de COVID-19, a achevé la première phase du projet de recensement et de distribution des moustiques vecteurs pour faire face au risque de transmission de maladies, financé par l'instrument de soutien financier créé par le règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil de l'Union européenne, et lancé la deuxième phase.

D'autres projets importants attendent également d'être finalisés ou approuvés dans le cadre de cet instrument de soutien financier. Parmi ces projets, on peut citer la proposition de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, présentée en juin par le Comité technique de l'entrepreneuriat et des affaires commerciales, ainsi que le site web du Comité technique de l'environnement et les plans de cours du Comité technique de l'éducation, dont la finalisation a été retardée par une discussion ayant trait principalement au cadre de l'instrument de soutien financier et non aux propositions elles-mêmes.

Quoi qu'il en soit, il faut se réjouir que tous les Comités techniques aient tenu des réunions virtuelles, hybrides ou en présentiel au cours de la période considérée, malgré les circonstances défavorables dues à la pandémie. Les Comités techniques ont également organisé quelques manifestations. À titre d'exemple, le Comité technique de l'environnement a organisé des missions d'experts bien accueillies sur des sites d'intérêt environnemental, portant sur la biodiversité et la protection de la nature. Le Comité technique de la gestion des crises, quant à lui, a organisé, au début de l'été, un séminaire sur les incendies de forêt et un autre sur les inondations à l'automne pour que les experts des deux communautés puissent avoir un échange précieux d'informations et d'expériences.

Le Comité technique de l'éducation a également lancé le projet bicommunal « Imagine » au début du mois de novembre et, en collaboration avec le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, entrepris le projet « Fréquence, corrélations et prévention des brimades classiques à l'école et du cyberharcèlement », visant à recueillir des données systématiques sur les stéréotypes, les préjugés et autres facteurs de brimades.

Sous l'égide du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, la Salle de communication mixte a facilité l'échange systématique d'informations sur la criminalité. Moyen établi et fiable d'échange d'informations sensibles, le Comité mixte pour le rapatriement est un forum extrêmement utile qui permet d'aborder certaines difficultés liées à la criminalité qui découlent du statu quo, ainsi que certaines questions plus complexes, comme le phénomène multiforme de la migration irrégulière. S'agissant de ce dernier point, des débats préliminaires ont déjà eu lieu en concertation avec plusieurs Comités techniques pertinents (le Comité technique de la criminalité et des affaires pénales, le Comité technique des affaires humanitaires, le Comité technique de l'égalité des sexes) et avec la contribution d'experts, afin de recenser les défis sectoriels de nature criminelle ou humanitaire.

Le Comité technique de l'égalité des sexes a également élaboré un plan d'action comprenant des recommandations visant à renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes aux pourparlers de paix et à soutenir directement et encourager les organisations de la société civile de façon à améliorer les relations intercommunautaires et à renforcer la confiance, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2587 (2021). Bien que le plan d'action n'ait pas été finalisé, le texte concernant le processus de règlement lui-même n'ayant pas fait l'objet d'un accord, les dirigeants ont intégré les projets de recommandations chacun dans la soumission qu'ils ont présentée le 15 décembre 2021, pour donner suite à la demande du Conseil de sécurité.

Le Comité technique des télécommunications a confirmé qu'un accord avait été initialement conclu en 2019, comprenant des garanties mutuelles, aux fins de libérer la bande de fréquences de 700 MHz de la transmission analogique et de mettre en place la 5G sans entrave.

Enfin, le Comité technique du patrimoine culturel a maintenu son impressionnant volume de travail et a été reconnu et célébré par les prix européens du patrimoine / Europa Nostra 2021, dont il a reçu, notamment, le Grand prix. Il a également été lauréat dans la catégorie « contribution exemplaire à la conservation du patrimoine », qui a mis à l'honneur 24 réalisations dans ce domaine, provenant de 18 pays européens, ce qui, on l'espère, ouvrira la voie à d'autres réalisations.

Nous continuerons, certes, d'encourager les Comités techniques à se servir de tous les outils mis à leur disposition, notamment l'instrument de soutien financier créé par le règlement n° 389/2006 de l'Union européenne, afin de poursuivre et d'améliorer leurs travaux, qui sont une contribution précieuse à la mise en place d'un climat politique plus positif, dans le cadre de leur mandat et du rôle complémentaire qu'ils jouent dans les négociations de fond en vue d'un règlement.

Annexe II

Mesures prises par la partie chypriote turque à l'appui des dispositions applicables de la résolution 2587 (2021) du Conseil de sécurité adoptée le 29 juillet 2021

I. Mesures prises en vue de parvenir à un règlement global et durable

Notre nouvelle vision pragmatique pour l'île de Chypre

Je suis fermement attaché à la nouvelle vision chypriote turque d'un règlement durable à Chypre, que j'ai présentée pour la première fois quand j'étais Premier Ministre de la République turque de Chypre-Nord. Depuis, élu cinquième Président de la République turque de Chypre-Nord, je partage ma nouvelle vision, basée sur l'égalité souveraine inhérente et le statut international égal des deux États sur l'île. En vertu du principe indiscutable de l'« égalité », il est indispensable d'établir une relation de coopération entre les deux parties, qui bénéficierait mutuellement aux deux peuples de l'île tout en contribuant à la sécurité, à la stabilité et à la coopération dont la Méditerranée orientale a tant besoin.

Après un demi-siècle de négociations ratées et dépassées, menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, il est impératif de tirer les leçons et d'établir un équilibre entre la partie chypriote turque et la partie chypriote grecque, non seulement au moment des négociations, mais plus important encore, le reste du temps.

Il ressort très clairement de la déclaration faite par M. Nicos Anastasiades, le dirigeant chypriote grec, en septembre, à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, qu'il est nécessaire d'uniformiser les règles du jeu pour parvenir à un résultat positif. À l'occasion de cette déclaration, au ton hostile et provocateur, prononcée d'une tribune à laquelle les Chypriotes turcs n'avaient pas accès, le dirigeant chypriote grec a dit haut et fort qu'il considérait que les Chypriotes grecs étaient supérieurs aux Chypriotes turcs, puisque le maître de l'île était l'État chypriote à 100 %. Il s'est bien gardé de mentionner l'usurpation de la République de Chypre issue du partenariat bicommunautaire de 1960 et le refus répété de la partie chypriote grecque de partager le pouvoir et la prospérité avec la partie chypriote turque, également souveraine. Cette obsession de la supériorité bloque depuis des décennies un règlement fondé sur l'égalité, qui demeure la préoccupation première.

Le partenariat de la République de Chypre établi depuis 1960 n'est pas la « République » que M. Anastasiades prétend représenter. Cet État, détruit par la partie chypriote grecque, n'a duré que trois ans. Il ne reste plus sur la scène internationale qu'un État vidé de sa substance, composé uniquement de Chypriotes grecs, privé de structure constitutionnelle, dont la moitié des articles constitutionnels ont été suspendus sous le couvert de « l'état de nécessité ». À l'évidence, la « République de Chypre » présentée est un État chypriote grec dont la compétence, le pouvoir et la souveraineté s'arrêtent aux points de passage de la République turque de Chypre-Nord.

Alors que l'une des parties campe sur ses positions au motif qu'elle est la seule autorité légitime représentant l'ensemble de l'île de Chypre, un isolement injuste a été imposé à la partie chypriote turque, qui continue d'être traitée comme une « communauté » soumise à l'État chypriote grec « à cent pour cent ». Les Chypriotes turcs ne sont pas une « communauté » de sujets, mais un peuple contraint de créer son

propre État en raison de l'usurpation de l'État de partenariat qu'il avait établi avec son partenaire chypriote grec en 1960 et du refus des Chypriotes grecs de partager le pouvoir et la prospérité avec les Chypriotes turcs. L'État chypriote turc est donc pour le moins aussi souverain que l'État chypriote grec.

En tant que Président, je représente l'État que le peuple chypriote turc a établi après avoir subi de nombreuses années d'atrocités, de menaces d'extermination par le génocide, d'exclusion et avoir été privé de statut. La République turque de Chypre-Nord, dotée d'un gouvernement élu démocratiquement, d'un parlement et d'un système judiciaire et fonctionnant parfaitement, possède tous les attributs d'un État moderne. Malgré l'isolement injuste qu'on lui impose, même dans les domaines du sport et de la culture, la République turque de Chypre-Nord, avec sa population jeune et éduquée, continue de prospérer.

C'est cette égalité inhérente, de facto et de jure, de la partie chypriote turque et de la partie chypriote grecque qui permet à chaque partie de jouir des mêmes droits et du même statut, tant sur le plan interne qu'externe. Étant donné que les autorités politiques chypriotes grecques s'arrogent la pleine souveraineté, l'égalité et l'équilibre politique nécessaires sur l'île ne seront établis que si les relations entre les deux parties sont fondées sur l'égalité souveraine et l'égalité du statut international de chacune des parties.

Mon peuple mérite de vivre en paix et en harmonie, comme tout autre peuple à part entière. Sur l'île, le peuple chypriote turc souhaite établir des relations de bon voisinage et de coopération avec ses voisins chypriotes grecs. Ainsi, mon peuple veut préserver et protéger son existence, son identité distincte, son égalité et sa souveraineté.

Dans le plein respect de la volonté de mon peuple, mon objectif est d'établir une relation de coopération avec la partie chypriote grecque fondée sur l'égalité souveraine et l'égalité du statut international. Puisqu'une solution basée sur la fédération bizonale et bicommunautaire n'est plus envisagée, je poursuivrai ma collaboration avec l'ONU pour voir s'il existe un terrain d'entente avant que des négociations formelles ne puissent commencer. Dans le même temps, je reste déterminé à établir une coopération institutionnelle avec nos homologues chypriotes grecs.

Il ne s'agit pas de s'engager dans des négociations pour le plaisir de faire des négociations. Ces négociations sans fin, qui pendant des décennies ont porté sur le même sujet et ont échoué maintes fois, ont maintenu le peuple chypriote turc dans la souffrance et l'isolement, tout en renforçant la position intransigeante de la partie chypriote grecque.

Le 25 juin 2021, j'ai rencontré le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, au Bureau des Nations Unies, à Bruxelles. Le même jour, il a rencontré le dirigeant chypriote grec, prouvant ainsi son attachement au principe de l'égalité et d'une approche juste et équilibrée, comme il l'a montré lors de la réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, à Genève. Au cours de la réunion, j'ai dit au Secrétaire général que j'étais disposé à poursuivre nos discussions pour trouver un terrain d'entente que les parties pourraient utiliser comme point de départ au lancement officiel d'un nouveau processus de négociation en vue d'un règlement juste et durable. À cette fin, je suis disposé à relever le défi de la quadrature du cercle et à faire tout mon possible pour résoudre la question de Chypre, inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis 1963.

Lors de cette réunion, j'ai réitéré la proposition en six points que j'ai présentée à Genève et par laquelle j'exposais la nouvelle vision, soutenue pleinement par la Turquie, qui permettrait de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient ces

négociations qui, après des décennies, n'avaient toujours pas abouti à un règlement. En outre, j'ai confirmé que j'étais prêt à entamer des négociations sur une nouvelle base, en vue d'établir une relation de coopération entre les deux États, dès qu'il serait officiellement reconnu que nous avons les mêmes droits inhérents que la partie chypriote grecque, et que l'égalité souveraine et l'égalité du statut international des deux parties étaient respectées.

J'ai également dit au Secrétaire général qu'à mon avis, l'expérience avait montré que les négociations étaient vouées à l'échec si un équilibre n'était pas établi entre les deux parties et si l'égalité n'était reconnue qu'à la table des négociations. J'ai également précisé que les vaines négociations menées sur la vieille base asymétrique étaient dépassées depuis longtemps et qu'il était désormais évident que ce modèle ne pouvait pas donner de résultat durable.

Une fois reconnue et garantie notre égalité, qu'il s'agisse de la souveraineté ou du statut international, je serais prêt à m'engager dans des négociations formelles de fond, portant notamment sur la relation future entre les deux États indépendants, la propriété, la sécurité et l'ajustement des frontières, ainsi que sur les relations avec l'Union européenne.

Par ailleurs, comme les Chypriotes grecs refusaient de reconnaître l'égalité des droits inhérents de la partie chypriote turque afin de bloquer l'ouverture de négociations officielles, j'ai demandé au Secrétaire général de se pencher sur cette question. J'ai également indiqué que les travaux des Comités techniques étaient importants, en tant qu'exemples de diplomatie parallèle de bas en haut, et je me suis engagé à faire de nouvelles propositions concrètes afin d'améliorer le sort des populations des deux côtés. J'ai rappelé au Secrétaire général les quatre principes convenus par mon représentant spécial et le négociateur chypriote grec, qui doivent être pris en considération dans les mesures de confiance proposées dans le cadre du processus participatif, à savoir :

- a) l'agrément réciproque des deux parties ;
- b) le bénéfice mutuel pour les deux parties ;
- c) le respect de l'égalité des deux parties ;
- d) l'exercice d'une autorité égale par les deux parties.

Tout en saluant certains résultats positifs (par exemple, tous les points de passage sont redevenus opérationnels, comme avant la COVID-19), j'ai dit que j'étais prêt à continuer d'appliquer d'autres mesures de confiance, réalistes et pratiques, conformément à l'approche participative proposée par le Secrétaire général à Genève.

Dans le même temps, j'ai exprimé mon inquiétude quant aux propositions du dirigeant chypriote grec à Genève, qui violaient les principes convenus au titre des mesures de confiance, étaient imposées du haut vers le bas et portaient sur l'examen de questions de fond qui ne pouvaient être abordées que dans le cadre de négociations officielles. Toute proposition de mesure de confiance soumise doit tenir compte des quatre principes que les parties ont approuvés sous les auspices de l'ONU.

S'agissant de l'UNFICYP, j'ai rappelé au Secrétaire général que les opérations de maintien de la paix avaient comme principe incontournable de reposer sur le consentement et l'approbation des parties au conflit. Si ce principe n'était pas respecté, la Force courrait « le risque de se voir impliquée dans le conflit », comme énoncé dans le document Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et orientations. En outre, compte tenu du respect de l'égalité des deux parties, la Force devait collaborer avec la partie chypriote turque et formaliser les

modalités de ses opérations en République turque de Chypre-Nord dans le cadre d'un accord sur le statut des forces ou de tout autre arrangement mutuellement acceptable.

L'ouverture de la zone pilote dans la partie clôturée de Maraş (Varosha) est un autre fait majeur intervenu au cours de la période considérée. Le 20 juillet 2021, le statut militaire, datant de 47 ans, d'une section de la partie clôturée de Maraş a été modifié. De ce fait, en saisissant la Commission des biens immobiliers, dont la compétence a été reconnue par la Cour européenne des droits de l'homme, les anciens résidents peuvent récupérer les propriétés dans cette partie transformée en zone civile par décision du Conseil des ministres de la République turque de Chypre-Nord. La Commission des biens immobiliers peut désormais offrir trois recours : la restitution, l'indemnisation ou l'échange.

L'ouverture de Maraş, qui restait un symbole du statu quo, est devenue un signe porteur de changement à Chypre. La partie clôturée de Maraş, située dans la région de Famagouste, retourne progressivement à la vie civile, dans le plein respect des droits de ses anciens habitants.

Au cours de la période considérée, j'ai eu une autre réunion bilatérale avec le Secrétaire général en marge de l'Assemblée générale, à New York, le 25 septembre 2021. Je lui ai fait part des raisons sous-jacentes de l'impasse politique actuelle. Je lui ai rappelé que la partie chypriote grecque avait rejeté tous les plans de règlement sous l'égide de l'ONU et refusé de reconnaître que la souveraineté et le statut international de la partie chypriote turque devaient égaux à ses propres prétentions de souveraineté et de statut international. À l'évidence, le seul objectif des dirigeants chypriotes grecs est de maintenir leur statut usurpé en prétendant être les seuls maîtres de l'île, en gérant le statu quo et en utilisant à cette fin l'échec du processus de négociations.

J'ai demandé à l'ONU et la communauté internationale d'instaurer l'équilibre nécessaire sur l'île en donnant à la partie chypriote turque les moyens d'agir afin de préparer le terrain pour un règlement politique durable.

Dans un premier temps, j'ai expliqué au Secrétaire général qu'il fallait lever les restrictions économiques, sociales et sportives inhumaines et injustifiées imposées à la partie chypriote turque.

Deuxièmement, j'ai lui ai dit que puisque le processus de règlement politique du haut vers le bas était dans l'impasse, l'approche du bas vers le haut servant à améliorer le sort des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs devait être renforcée pour plus d'efficacité. Les Comités techniques sont ceux qui assurent actuellement ce processus de bas en haut, avec la participation active du représentant spécial chypriote turc et du négociateur chypriote grec, et l'appui d'un mécanisme créé par l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général, Elizabeth Spehar, qui permet aux parties de discuter et de convenir de mesures de confiance non politiques contribuant à renforcer la confiance et à améliorer le sort des populations des deux côtés.

Trois conditions essentielles doivent être remplies pour améliorer le travail et l'efficacité des Comités techniques, à savoir :

- le respect des quatre principes convenus par le représentant spécial et le négociateur concernant les mesures de confiance ;
- la révision de la composition des 12 Comités techniques afin d'inclure des personnes ayant un pouvoir des deux côtés, pour qu'elles puissent obtenir des décisions rapides et de fond sur les questions à l'examen ; et
- l'appui des dirigeants politiques aux travaux des comités techniques.

Comme je l'ai expliqué au Secrétaire général à New York, si le processus de règlement politique, les travaux des Comités techniques et les éventuelles mesures de confiance sont certes tous liés, les difficultés rencontrées au niveau politique ne doivent pas faire obstacle au dialogue et aux voies de coopération efficaces visant à résoudre les problèmes rencontrés par les personnes des deux camps dans leur interaction. En outre, préserver et renforcer ces voies de communication pourrait contribuer à préparer le terrain pour le lancement d'un nouveau processus de négociation formel, ainsi que la création d'une culture de coopération entre les deux parties. J'ai conclu ma réunion avec le Secrétaire général en lui demandant de soutenir cette formule pour que le processus participatif puisse contribuer au renforcement de la confiance et à préparer le terrain pour un règlement global fondé sur l'égalité souveraine.

Malgré l'atmosphère négative créée par le discours extrêmement décevant de mon homologue à l'Assemblée générale, j'ai participé de bonne foi au déjeuner tripartite que le Secrétaire général a organisé à New York, le 27 septembre 2021. J'ai saisi cette occasion pour réitérer ma vision et encourager l'établissement d'une coopération institutionnelle entre les deux parties afin de créer un climat de confiance et de développer davantage les travaux des Comités techniques pour préparer le terrain.

Au cours du déjeuner, dans le cadre des efforts visant à trouver une possibilité d'entente, la proposition du Secrétaire général de nommer un(e) envoyé(e) spécial(e), qui poursuivrait cet exercice entre les deux parties et les représentants des trois puissances garantes, a été approuvée. J'ai souligné qu'il était urgent de réfléchir « hors des sentiers battus » au lieu de recourir sans cesse à des idées ou des mécanismes dont l'inefficacité avait été établie. L'accord sur la nomination d'un(e) envoyé(e) spécial(e) figurait également dans le projet de communiqué de presse que le Secrétaire général a transmis aux parties après le déjeuner tripartite informel. Néanmoins, le dirigeant chypriote grec s'est rétracté, bloquant à ce jour la nomination d'un(e) envoyé(e) spécial(e).

II. Mesures prises pour renforcer la confiance et promouvoir les relations et la réconciliation

Problèmes et mesures de renforcement de la confiance

Je considère que les travaux des Comités techniques constitue un outil puissant de coopération car ils favorisent une atmosphère de réconciliation, de coexistence et de confiance entre les deux parties de l'île. Nous, les Chypriotes turcs, sommes fermement convaincus que le renforcement d'une véritable relation de travail entre les deux parties contribue à l'amélioration du sort du peuple chypriote turc et du peuple chypriote grec, tout en favorisant l'instauration de la confiance et le développement d'une culture de coopération.

Comme vous le savez, en février dernier, un nouveau mécanisme a été mis en place par la Représentante spéciale de l'époque, Elizabeth Spehar, et un forum a été créé pour noter les défis et les revendications ainsi que les propositions des deux parties visant à améliorer le sort des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs. Dans le cadre de ce forum, le représentant spécial chypriote turc, M. Ergün Olgun, et le négociateur chypriote grec, Andreas Mavroyiannis, tiennent des réunions hebdomadaires régulières, avec l'aide de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Le coordonnateur chypriote turc et le coordonnateur chypriote grec des Comités techniques tiennent également leurs propres réunions hebdomadaires afin de préparer le terrain pour les réunions du représentant spécial et du négociateur, sous

les auspices de l'ONU. Cette formule est gagnant-gagnant puisque des questions d'intérêt mutuel pour les deux parties sont abordées. Ces réunions hebdomadaires contribuent également aux travaux des 12 Comités techniques, car les décisions politiques nécessaires y sont prises, permettant ainsi aux comités de discuter des aspects techniques et des modalités de mise en œuvre.

1. Comités techniques

Le **Comité technique de la santé** a continué de relever les défis en constante évolution posés par la pandémie de la COVID-19. Il a pris des mesures de coopération pour la lutte contre la COVID-19, l'échange rapide d'informations épidémiologiques, le traitement des demandes concernant les urgences médicales, la facilitation de la livraison de vaccins et l'harmonisation des mesures liées à la COVID-19 appliquées par les deux parties aux points de passage.

Parallèlement, le Comité a réussi à finaliser la première phase du projet de recensement et de distribution des moustiques vecteurs pour faire face au risque de transmission de maladies, par la sensibilisation du public et l'échange de vues et d'informations sur les mesures à prendre pour protéger la santé publique. Il a également publié un dépliant et un enregistrement vidéo de la première phase et lancé la deuxième phase de cet important projet.

La partie chypriote turque a proposé d'harmoniser les certificats de vaccination contre la COVID, c'est-à-dire le pass sanitaire contenant les informations sur la vaccination et les tests de dépistage délivré par la partie chypriote turque (Ada Pass) et le pass similaire délivré par la partie chypriote grecque (Safe Pass), en vue d'accélérer les procédures applicables aux points de passage.

Les Chypriotes turcs ne peuvent pas obtenir les certificats de vaccination requis pour voyager, ne pouvant pas enregistrer leurs vaccins, déjà administrés et approuvés, ce qui constitue un gros problème, car ils ne peuvent pas se déplacer librement. Cette question reste à l'ordre du jour du Comité technique de la santé, les deux parties n'ayant pas encore trouvé de solution pratique à cette question humanitaire très importante.

Le **Comité technique du patrimoine culturel** a continué de tenir ses réunions hebdomadaires régulières et d'exécuter avec succès ses projets visant à préserver le patrimoine culturel des deux côtés de l'île pour les générations futures. Pendant la période considérée, le Comité technique du patrimoine culturel a achevé les travaux de conservation menés sur le site archéologique de Salamine et à la mosquée Zuhuri, et a commencé les travaux de conservation au hammam de Tuzla (époque ottomane) et à la mosquée d'Orunda. En outre, les préparatifs de projets concernant 10 mosquées dans le sud de Chypre et 10 églises et autres monuments divers dans le nord sont soit achevés soit en cours.

En plus d'avoir été récompensé par les prix européens du patrimoine/Europa Nostra dans la catégorie « Contribution exemplaire à la conservation du patrimoine », le Comité technique du patrimoine culturel a également été lauréat du Grand Prix dans la même catégorie.

Le **Comité technique de l'environnement** est en train de finaliser le site web qui permettra aux experts des deux parties d'échanger leurs points de vue et leurs expériences sur des questions environnementales. Au cours de la période considérée, le Comité a organisé deux missions, qui ont commencé dans le sud pour finir dans le nord. Il a également examiné les moyens de coopération qui permettraient de lutter contre les menaces liées aux changements climatiques et d'élaborer un plan d'action conjoint afin de résoudre ce problème commun. Le Comité technique a été chargé par le représentant spécial et le négociateur de travailler sur les 17 objectifs de

développement durable et de répertorier les objectifs qui pouvaient être réalisés et, si nécessaire, de les adapter à l'île de Chypre.

Le **Comité technique de l'éducation** a relancé le projet « Imagine » et repris les activités de formation pour cette année, qui avaient été interrompues en raison de la pandémie. Il a poursuivi ses travaux sur le projet pilote concernant le matériel pédagogique, qui sera finalisé après l'approbation officielle des départements concernés.

En collaboration avec le Comité technique de la criminalité et des affaires pénales, le Comité technique de l'éducation a élaboré un projet commun intitulé « Fréquence, corrélations et prévention des brimades classiques à l'école et du cyberharcèlement », qui attend d'être approuvé par les deux parties. En outre, les préparatifs se poursuivent concernant l'exécution de ce projet, qui vise à rassembler des données systématiques sur les stéréotypes, les préjugés et autres facteurs d'intimidation. Les travaux sur le recensement des risques et des facteurs de protection et l'utilisation de ces informations dans la formation des enseignants se poursuivent également.

Le **Comité technique de la criminalité et des questions pénales** a continué à s'acquitter activement de ses tâches de routine dans le cadre de la Salle de communication mixte située dans la zone tampon. Les membres officiels des services de police respectifs affectés à la Salle de communication mixte ont continué d'échanger des informations sur diverses questions liées à la criminalité et ont traité efficacement les demandes provenant de chaque côté. Au cours de la période considérée, la partie chypriote turque a remis deux criminels présumés à la partie chypriote grecque par l'entremise de la Salle de communication mixte. Le Comité technique a également poursuivi sa collaboration avec d'autres comités techniques sur des projets relevant de son mandat. Au cours de la période considérée, la criminalité a tellement augmenté dans le village de Pyla que l'ONU a proposé d'y créer un mécanisme semblable à la Salle de communication mixte. La partie chypriote turque, après consultation des services de sécurité compétents, a proposé de former une nouvelle salle de communication mixte ou branche de cette salle, à Lefkoşa (Nicosie), dotée des mêmes modalités et du même mandat. Nous avons également proposé que cette nouvelle salle de communication soit située dans le bureau de l'ONU qui se trouve dans le village. Nous attendons que la partie chypriote grecque accepte cette proposition pour l'appliquer dès que possible.

Le **Comité technique des affaires économiques et commerciales** continue activement à collaborer avec ses homologues chypriotes grecs pour contenir l'impact négatif de la pandémie sur l'économie des deux parties. Le Comité est également chargé de travailler sur la poursuite de la coopération économique après la pandémie.

Le commerce de part et d'autre de la ligne verte n'a pas encore atteint le niveau souhaité. L'un des principaux obstacles est l'absence d'opérations financières entre les systèmes bancaires des deux parties. Le Comité étudie les moyens d'y remédier.

Nous avons également proposé de résoudre des problèmes de longue date, tels que le passage vers la partie sud de véhicules commerciaux et d'aliments transformés enregistrés dans la partie chypriote turque. Pour renforcer le commerce de part et d'autre de la ligne verte, nous avons proposé de créer un laboratoire commun dans la zone tampon, qui serait géré conjointement par les deux chambres de commerce.

Le Comité technique des affaires économiques et commerciales travaille également sur un projet de faisabilité concernant le recyclage des déchets électroniques, en collaboration avec le Comité technique de l'environnement.

Après une longue période, le **Comité technique des points de passage** a tenu sa première réunion au cours de la période considérée. L'embouteillage au point de passage de Metehan (Ayios Demetios) est un fait connu de tous. La Coprésidente chypriote turque a proposé que l'on examine comment remédier à cette situation, mais son homologue chypriote grec a posé toute une série de conditions à la tenue d'une réunion sur cette question pratique, qui affecte le quotidien des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs.

Le **Comité technique des affaires humanitaires** a convenu d'organiser une campagne de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les personnes âgées. Il a également examiné d'autres questions humanitaires qui affectent la vie des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs.

Le **Comité technique de la gestion des crises** a organisé un séminaire en juin sur les feux de forêt. À la suite des exposés des deux parties, cinq points ont été retenus comme futurs domaines de coopération, à savoir :

- faire l'inventaire des risques de catastrophes naturelles ;
- organiser des réunions régulières entre les experts du service des forêts des deux côtés ;
- mettre en place des coupe-feux ;
- établir un contact direct avec l'ONU en ce qui concerne les incendies dans la zone tampon ; et
- informer et former le public.

En outre, en octobre et en novembre, le Comité a organisé un séminaire sur les inondations et s'est penché sur les modalités de coopération et d'entraide en cas d'inondations touchant l'une ou l'autre des parties.

Le **Comité technique de la radiodiffusion** a conclu un accord qui permettra d'introduire et d'utiliser la 5G sur l'île. Selon l'accord conclu entre la partie chypriote turque et la partie chypriote grecque, les systèmes de télédiffusion n'utiliseront plus la bande de fréquences de 700 MHz et passeront de la diffusion analogique à la diffusion numérique, avec l'appui de l'Union européenne ; ce qui permettra d'attribuer la bande de fréquences de 700 MHz aux services mobiles 5G. Cet accord important a été conclu par le représentant spécial chypriote turc, M. Ergün Olgun, et le négociateur chypriote grec, M. Andreas D. Mavroyiannis, sous l'égide de la Représentante spéciale et Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre, M^{me} Elizabeth Spehar.

Des mesures sont prises pour que le **Comité technique de la culture** travaille plus activement au cours de la période à venir. La situation s'étant améliorée à la suite de la lutte contre la pandémie, l'évaluation des propositions faites par les deux parties concernant les activités culturelles a commencé. Nous avons nommé un nouveau président ainsi que deux nouveaux membres afin de renforcer le Comité. Déjà, ces changements ont donné un nouvel élan à ses travaux.

Nous, la partie chypriote turque, nous attachons une grande importance aux questions de genre et donc aux travaux du **Comité technique de l'égalité des sexes**. Pour la période à venir, nous souhaitons inscrire les questions de genre à l'ordre du jour du Comité et mener des activités de sensibilisation à ce sujet, comme l'utilisation d'un langage inclusif. Le Comité technique a considérablement travaillé pour élaborer un plan d'action sur la participation effective des femmes au processus de paix, conformément à l'appel du Conseil de sécurité. Après une période très tendue, les parties sont parvenues à un accord sur le fond, avec la facilitation de l'ONU, mais,

comme le texte ne préjuge pas des résultats de l'entente, le plan d'action conjoint n'a pas encore été finalisé.

Quoi qu'il en soit, la partie chypriote turque a soumis un plan d'action à la mission de bons offices du Secrétaire général, qui reflète les accords conclus sur le fond au sein du Comité technique de l'égalité des sexes, sans préjudice de la position des deux parties dans le processus politique.

Nous soutenons les **objectifs de développement durable** et nous estimons qu'ils sont très pertinents pour le travail des comités techniques en général. Nous soutenons fortement la prise en compte de ces objectifs dans ces travaux et avons déjà chargé le Comité technique de l'environnement de travailler sur ces 17 points. Nous espérons que dans la période à venir, nos homologues chypriotes grecs répondront de manière positive et que nous pourrions commencer à tenir compte de ces objectifs dans notre processus.

S'agissant de la **migration irrégulière**, nous accordons une grande importance à ce défi mondial et proposons de former un mécanisme efficace comprenant les comités techniques pertinents, avec la participation des autorités compétentes, afin de coopérer efficacement à l'appui de cette question dont les conséquences sont néfastes pour l'île. Malheureusement, la partie chypriote grecque a préféré limiter les délibérations sur cette question aux comités techniques. Pour traiter cette question complexe et grave, il faut des personnes ayant un pouvoir reconnu, capables de joindre directement les décideurs, de partager des informations sensibles et d'intervenir si nécessaire. Nous espérons qu'au cours de la période à venir, nos homologues chypriotes grecs opteront pour une coopération étroite au lieu de rejeter le blâme sur les autres, pour que l'on puisse résoudre ce problème humanitaire qui touche les deux parties.

2. Comité des personnes disparues à Chypre

Au cours de la période considérée, les autorités de la République turque de Chypre-Nord ont continué d'appuyer le Comité des personnes disparues, dont le rôle dans le traitement de cette question humanitaire sensible est déterminant.

La partie turque a déjà communiqué au Comité en 1998 les informations dont elle dispose sur les sites de sépulture possibles. Depuis lors, la République turque de Chypre-Nord transmet toutes les nouvelles informations qui lui parviennent. S'agissant de la recherche d'informations documentaires sur d'éventuels sites d'inhumation, les autorités de la République turque de Chypre-Nord ont autorisé le Comité des personnes disparues à consulter plusieurs archives publiques. Par ailleurs, le Comité des archives, créé en 2016, consulte les archives pertinentes pour répondre à certaines demandes du Comité des personnes disparues visant à localiser d'autres sépultures. Pendant la période considérée, le bureau du membre chypriote turc du Comité des personnes disparues a obtenu des photos aériennes datant de 1974 et analysé 78 coordonnées différentes dans 55 régions différentes.

Une fois qu'il a repéré des sites d'inhumation possibles, le Comité des personnes disparues procède aux exhumations selon un programme. Les autorités de la République turque de Chypre-Nord continuent de prendre les dispositions nécessaires pour aider le Comité des personnes disparues à avoir accès à tout site de sépulture présumé dans l'ensemble de la République turque de Chypre-Nord. Dans ce contexte, le Comité des personnes disparues a poursuivi ses travaux d'excavation dans 30 autres zones militaires, dont il a obtenu l'accès en juin 2019 et où il procédera aux fouilles conformément à son programme.

Les travaux, interrompus en raison des mesures liées à la COVID-19, ont repris dans tous les domaines, y compris militaires, dans le respect des mesures applicables

liées à la COVID-19. En 2021, le Comité des personnes disparues a mené des travaux d'excavation dans 70 zones en République turque de Chypre-Nord, dont six dans des zones militaires. Six excavations sont en cours en République turque de Chypre-Nord, dont une dans une zone militaire.

Le Comité continue de recevoir le soutien financier de la République turque de Chypre-Nord. Outre la contribution financière annuelle au bureau du membre chypriote turc du Comité (environ un million d'euros), il reçoit des contributions supplémentaires de la République turque de Chypre-Nord, qui s'élèvent à ce jour à 433 000 euros. Le montant total des contributions de l'Union européenne, soit 30,7 millions d'euros, est prélevé sur les fonds que l'Union affecte au développement économique de la partie chypriote turque. Un financement supplémentaire permettra au Comité d'accélérer le rythme de ses travaux.

Le Comité des personnes disparues a identifié 16 autres personnes disparues, dont sept Chypriotes turcs et neuf Chypriotes grecs, ainsi que cinq personnes chypriotes grecques décédées qui ne figuraient pas sur sa liste officielle. Ainsi, 22 personnes au total ont été identifiées au cours de la période considérée.

3. Hellim (halloumi)

Le hellim (halloumi) est un fromage traditionnel qui appartient aussi bien aux Chypriotes turcs qu'aux Chypriotes grecs. Le 12 avril 2021, la Commission européenne a adopté deux instruments législatifs, l'un enregistrant le hellim (halloumi) sous une appellation d'origine protégée et l'autre autorisant son commerce de part et d'autre de la ligne verte. Ce faisant, la Commission européenne est allée à l'encontre de ses politiques déclarées visant à mettre fin à l'isolement des Chypriotes turcs au moyen du développement économique, du droit, des faits sur le terrain et de l'égalité des deux parties, et n'a pas tenu compte des préoccupations légitimes exprimées par la partie chypriote turque et les parties prenantes concernées.

En adoptant ces deux instruments législatifs, l'Union européenne a cédé à la stratégie chypriote grecque consistant à étendre son pouvoir et sa compétence sur la partie chypriote turque, ce qui est non seulement totalement inacceptable et illégitime, mais aussi contraire au principe selon lequel aucune partie ne peut prétendre exercer son pouvoir ou sa compétence sur l'autre. Chaque partie sait où commence et finit son pouvoir et sa compétence, voire sa souveraineté, c'est-à-dire aux points de passage. Les points de passage, qui règlent la circulation des personnes et des marchandises, sont des indicateurs clairs de cette réalité.

Pendant ses travaux, portant notamment sur le commerce de marchandises de part et d'autre de la ligne verte vers l'Union européenne, la Commission européenne a été l'interlocutrice des autorités et des producteurs de la République turque de Chypre-Nord. Cependant, récemment, la Commission européenne a été retirée de l'équation en tant que facilitatrice potentielle et les Chypriotes turcs se retrouvent subordonnés à l'administration chypriote grecque.

La conséquence de cet arrangement dans la pratique est encore un nouvel exemple de discrimination à l'égard du peuple chypriote turc. Les producteurs chypriotes grecs, qui produisent 85 % du hellim (halloumi) dans le sud, ont déjà commencé à bénéficier de l'enregistrement sous l'appellation d'origine protégée, dès le début de l'application du règlement correspondant le 1^{er} octobre 2021, l'organisme de contrôle compétent leur ayant accordé à temps l'enregistrement requis. En revanche, le même organisme de contrôle s'est abstenu de contacter son homologue, la Chambre de commerce chypriote turque, pour lancer la même procédure en République turque de Chypre-Nord et signer un accord d'établissement précisant les dispositions nécessaires. De surcroît, rien n'a été fait pour que le hellim (halloumi)

puisse traverser la ligne verte et être vendu dans l'Union européenne. Bien que l'instrument pertinent soit entré en vigueur le 12 avril 2021, on n'a toujours pas nommé l'organisme de la santé et de la sécurité qui doit d'abord rassembler les données scientifiques avant que la Commission ne puisse approuver le statut zoosanitaire de la République turque de Chypre-Nord, qui doit contrôler les résidus et inspecter les établissements de transformation du lait.

Le 26 octobre 2021, j'ai écrit à M^{me} Ursula von der Leyen, la Présidente de la Commission européenne et je lui ai dit en termes très clairs que je n'accepterais aucune discrimination et injustice envers mon peuple. À l'heure où tout est fait pour trouver un terrain d'entente et instaurer la confiance entre les deux parties, les mesures et les décisions prises par l'Union européenne nuisent grandement au processus.

Rappelant à la Présidente que l'Union européenne s'était engagée à ce qu'il y ait un « arrangement viable » pour le hellim (halloumi), tant pour les producteurs chypriotes turcs que pour les producteurs chypriotes grecs, je lui ai demandé d'intervenir pour faciliter la signature d'un accord entre l'organisme de contrôle et la Chambre de commerce chypriote turque, réitérant notre position sur la désignation d'un organisme de la santé et de la sécurité, conformément à la méthode convenue utilisée par la Commission européenne dans le cadre du règlement relatif à la ligne verte, ou conjointement par les deux parties. Dans ma lettre, j'ai précisé que ceci permettrait de réparer la situation injuste et discriminatoire créée par les décisions concernant le hellim (halloumi) et contribuerait à instaurer la confiance sur l'île.

4. Isolement et restrictions

Rien n'a changé dans la politique chypriote grecque d'isolement et de restrictions à l'égard du peuple chypriote turc, qui remonte à 1963. Le but de cette politique d'obstruction est de nuire aux Chypriotes turcs, dans plusieurs domaines (commerce direct, vols directs, manifestations culturelles ou sportives, participation à des forums internationaux, etc.).

L'écart économique entre les deux parties est resté important au cours de la période considérée. La partie chypriote turque a continué à demander, en vain, une assistance technique et financière auprès de nombreuses organisations afin de s'attaquer aux effets négatifs de la COVID-19, alors que la partie chypriote grecque, elle, a reçu une aide. Ce revers a encore accru la disparité socioéconomique entre les deux parties. Au cours de la période considérée, rien n'a été fait pour que le règlement relatif à la ligne verte soit mieux appliqué. Nous, les Chypriotes turcs, nous avons déjà présenté des propositions concrètes, mutuellement bénéfiques et pratiques afin d'aider l'économie des deux parties en ces temps difficiles causés par la pandémie de COVID-19.

5. Hydrocarbures

Les ressources en hydrocarbures autour de l'île de Chypre appartiennent au peuple chypriote turc et au peuple chypriote grec. Ce fait est reconnu par les deux parties de l'île ainsi que par toutes les parties concernées. Malgré les propositions constructives que nous faisons depuis 2011 afin d'établir une coopération pour l'exploration, l'exploitation et la commercialisation de ces ressources, la partie chypriote grecque maintient sa position agressive et préfère poursuivre ses actes de provocation.

L'annonce faite par la partie chypriote grecque selon laquelle elle reprendrait ses activités unilatérales et illégales, au mépris total des droits du peuple chypriote turc et des revendications maritimes de la République de Turquie, est un nouveau

coup porté à la sécurité, à la stabilité et à la coopération, non seulement de Chypre mais de toute la région. Par conséquent, la République turque de Chypre-Nord et la Turquie continueront de protéger leurs droits et sont déterminées à poursuivre leurs propres activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, laissant la porte ouverte à une coopération en tant que copropriétaires.

En tant que l'un des propriétaires des ressources en hydrocarbures au large de l'île de Chypre, la partie chypriote turque continue d'exhorter la partie chypriote grecque à s'abstenir de s'engager dans des actes unilatéraux qui déstabilisent notre région. La solution est la création d'un comité conjoint ad hoc aux fins de la gestion, de l'exploration et de l'exploitation conjointes des ressources en hydrocarbures, proposition que la partie chypriote turque a faite en 2011, en 2012 et en 2019. Dans la proposition du 13 juillet 2019, qui est toujours sur la table, l'objectif du comité conjoint prévu, établi sous l'égide de l'ONU, est de trouver un point d'entente pour la planification, la prise de décision et l'exécution des activités d'hydrocarbures actuelles et futures.

Pour donner suite à la proposition du Président turc de convoquer une conférence régionale sur les hydrocarbures, je suis prêt à participer à une telle conférence, en tant que Président, sur un même pied d'égalité que la partie chypriote grecque.

6. Maraş (Varosha)

Au cours de la période considérée, l'un des faits majeurs concernant Maraş (Varosha) a été la décision du Conseil des ministres de la République turque de Chypre-Nord, annoncée le 20 juillet 2021, de changer le statut d'une partie de la zone clôturée de Maraş (Varosha) et d'en faire une zone civile, afin de permettre aux anciens habitants de bénéficier des trois voies de recours en matière de propriété offertes par la Commission des biens immobiliers, approuvée par la Cour européenne des droits de l'homme. Malgré tous les efforts déployés par les dirigeants chypriotes grecs pour empêcher leur population de s'adresser à la Commission des biens immobiliers, à ce jour, 42 demandes concernant la zone civile désignée ont été présentées. Selon Növber Ferit Veçhi, Président de la Commission des biens immobiliers, le 30 novembre 2021, le nombre de demandes adressées à la Commission concernant la région de Maraş (Varosha) est passé de 280 en février 2020, à 338 le 12 novembre 2021, puis à 410 le 30 novembre 2021. Cette évolution montre que cette initiative a bien été accueillie par les anciens habitants de la région.

Cette initiative est également une mesure de confiance axée sur les droits des habitants de la région, pour donner suite aux appels lancés par les acteurs et les organismes internationaux compétents.